

Recours au Règlement—M. Riis

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, il est arrivé à plusieurs reprises et plus souvent qu'aux autres députés, que le député de Burnaby tente de présenter des pièces à la Chambre, ce qui est contraire au Règlement. Il l'a fait encore aujourd'hui.

M. le Président: A l'ordre. Le député de Burnaby (M. Robinson) a invoqué le Règlement. Le ministre lui a répondu jusqu'à ce que la présidence l'interrompe. Tous les deux, le ministre et le député, devraient peut-être laisser la présidence décider qui enfreint le Règlement et qui ne l'enfreint pas. Le député de Burnaby observe souvent le Règlement et l'enfreint parfois.

Des voix: Oh, oh!

LE COMPTE RENDU OFFICIEL—L'ANNONCE D'UNE DÉCISION

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a invoqué le Règlement au sujet d'une procédure qui a eu lieu hier. Il a quitté la Chambre. Je ne sais pas au juste de quelle motion il parlait. Si j'ai bien compris, il veut apporter une correction au harsard pour qu'il soit indiqué qu'une motion a été adoptée avec dissidence. Je voudrais qu'on précise de quelle motion il s'agit. Toujours à ce sujet, monsieur le Président, j'interviens parce que j'étais présent à la Chambre à ce moment-là et je n'ai pas entendu de voix dissidente. C'est peut-être un petit détail. Je n'ai cependant pas entendu de «non» ou d'objection, pas plus que la personne qui occupait alors le fauteuil.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai remarqué ce que dit le harsard parce que j'étais à ma place à ce moment-là et je pense avoir dit assez fort «avec dissidence». J'aurais dû suivre l'affaire de plus près. J'ai supposé qu'il n'y avait pas de difficulté. C'est pourquoi j'en ai parlé aujourd'hui, pour qu'il soit bien clair dans le compte rendu que la motion a été adoptée, mais avec dissidence. Elle n'a pas fait l'unanimité.

M. le Président: Le vice-premier ministre pourrait peut-être aider la présidence. Le député, semble-t-il, voudrait voir inscrit dans le compte rendu ce qu'il avait l'intention de faire. Si on n'y voit pas d'inconvénient, la présidence pourrait le noter et prendre les dispositions nécessaires.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR LA POURSUITE DES ACTIVITÉS DE LA BANQUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-27, tendant à faciliter la poursuite des

activités de la Banque de la Colombie-Britannique, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. le Président: Lorsque la Chambre a levé la séance à 13 heures, l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) avait la parole.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, l'Opposition officielle, et je le rappelle, s'est rendue à contrecœur à la requête du gouvernement en acceptant d'étudier et d'adopter en une journée et demie ce projet de Loi C-27. Monsieur le Président, nous l'avons fait par préoccupation pour la sécurité d'emploi et également en raison de notre appui solide à ce concept régional—Nous voulons dire clairement que même si on est obligé, et on se sent obligé de croire le gouvernement, ce même gouvernement devra porter le fardeau de la preuve, assumer ses responsabilités, et faire état des chiffres et de toute l'information devant le public canadien car c'est lui qui a porté ce problème devant la Chambre, c'est lui qui a demandé que nous lui donnions notre appui, et nous le faisons, mais nous disons au gouvernement: On commence à en avoir assez, on commence à être pas mal fatigué de se faire demander à maintes reprises depuis que ce Parlement a commencé d'aider à dépanner ce gouvernement-là qui ne sait pas comment administrer, qui agit en amateur et qui est incompetent lorsque vient le temps de questions aussi importantes que les institutions financières. Monsieur le Président, je le dis avec autant de fermeté parce que c'est ce même gouvernement-là qui en deux discours du Trône a répété incessamment qu'on présenterait une législation pour corriger les défauts de la Loi portant sur les institutions financières.

• (1510)

[Traduction]

Je ne veux pas prendre trop de temps. Je sais que la Chambre veut passer à la mise aux voix et nous voudrions nous constituer en comité plénier. Toutefois, je tiens à donner un bref aperçu du projet de loi. Il s'agit en effet d'un renflouement qui va coûter 200 millions de dollars à la SADC. Il n'existe aucune politique. Le gouvernement n'a pas su présenter de mesure législative pour réglementer davantage les institutions financières. Depuis un an, nous avons été priés de légiférer après coup au sujet de la mainmise Imasco-Genstar, du fusionnement avec la Banque Lloyds et une fois de plus nous sommes priés d'approuver après coup cette prise en charge. Le gouvernement a promis à maintes reprises dans chaque discours du trône et dans chaque intervention au sujet de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque que tout irait bien. Le gouvernement nous a demandé de lui faire confiance. Cependant, tout n'allait pas très bien. Le gouvernement ne s'est pas occupé de son affaire. Il ignorait ce dont il parlait. Nous lui avons fait confiance, mais nous devenons las de le faire quand il ne le mérite pas.